

CONVENTION DE PARTENARIAT

CROUS / UNIVERSITÉ de LILLE, SCIENCES ET TECHNOLOGIES (Lille 1)

Festival Mix'Cit  2017

Entre le **CROUS de Lille**,
74 Rue de Cambrai – 59043 Lille Cedex

Repr sent e par Monsieur Emmanuel PARISIS, Directeur
Ci-apr s d sign  « **CROUS** »

Et l'**Universit  de Lille, Sciences et Technologies (Lille 1)**,
Cit  Scientifique – 59655 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Repr sent e par Monsieur Jean-Christophe CAMART, Pr sident.
Ci-apr s d sign e « **Lille1** »

I. PRESENTATION

La pr sente convention a pour objet de pr ciser les modalit s de l'engagement du Crous de Lille aupr s de l'Universit  Lille 1 dans le cadre du festival Mix'Cit  2017 en date du 14 septembre 2017.

II. OBJET DE LA CONVENTION

La pr sente convention a pour objectif de d finir et d'acter les r gles de partenariat entre les deux parties contractantes et d'en d limiter les obligations r ciproques.

III. ENGAGEMENTS RECIPROQUES DU PARTENARIAT MIX'cite 2016

ARTICLE 1 : Restauration journ e

1.1. Engagement de l'universit  Lille 1 :

- Lille 1 met   disposition du Crous de Lille, dans la zone des festivit s, un espace de 60 m² environ, pendant la dur e de la manifestation en journ e (de 10h00   20h00) ;
- Lille 1 met   disposition du Crous de Lille, dans la zone des festivit s, un chapiteau de 4.5/4.5m pour l'installation de ses vitrines r frig r es ;
- Lille 1 met   disposition des organisateurs du festival des contremarques leur permettant de se restaurer aupr s du stand du Crous le jour du festival. Un bon de commandes correspondant au nombre de repas command s (80) sera adress  au CROUS par le Service Vie Etudiante ;
- Lille 1 met   disposition du Crous (service Culture / International) un espace sous stand partag  (espace de 3m/3m) pendant la dur e de la manifestation en journ e (de 10h00   20h00).

1.2. Engagements du Crous de Lille :

- Le Crous de Lille propose   la vente aux organisateurs, participants, visiteurs du festival Mix'Cit  des boissons et de la restauration (froide et r chauff e, sous forme de sandwiches, paniers repas, salades compos es, snacking, « paninis » ; « croque-

monsieur », barbecue (mis à disposition par la Maison Des Etudiants), frites, produits « goûters », le jour du festival, entre 11h00 et 20h00 ;

- Le Crous prend en charge l'installation du matériel, l'organisation des ventes ainsi que les encaissements. Ceux-ci pourront être effectués par le biais de la carte multiservice ou en carte bancaire sur l'espace restauration ;
- Le Crous de Lille conservera les contremarques distribuées aux organisateurs et les présentera **pour la facturation** des repas de ces derniers à l'Université Lille 1.

ARTICLE 2 : Communication :

- Lille 1 s'engage à faire figurer le logo du Crous sur les documents de communication réalisés dans le cadre du festival Mix'Cit .
- Le Crous s'engage à relayer la communication du festival Mix'Cit  ( crans des restaurants universitaires ; kak monos)
- Lille 1 tient   la disposition du Crous, sur demande, un exemplaire des documents distribu s comportant le logo du Crous.

ARTICLE 3 : Conditions financi res :

- La mise   disposition par Lille 1 des espaces mentionn s aux articles 1   2 s'effectue   titre gratuit.
- Le Crous de Lille adressera   Lille 1 la facture correspondant aux repas fournis aux organisateurs conform ment   l'article 1.2.

ARTICLE 4 : Dur e et renouvellement :

La pr sente convention est  tablie pour la dur e du festival Mix'Cit  2017 uniquement.

Son renouvellement sera soumis   l'approbation des deux parties apr s un bilan d taill  des apports d sign s en rubrique **III. ENGAGEMENTS RECIPROQUES**

ARTICLE 5 : Modification - R siliation :

- La pr sente convention pourra  tre modifi e par avenant sign  des deux parties.
- Lille 1 se r serve le droit de suspendre ou de r silier cette convention pour cas de force majeure, pour des motifs s rieux tenant au bon fonctionnement du service public ou de l'ordre public ou en cas de manquement du Crous de Lille   ses obligations.

IV. SUIVI

- Lille 1 et le Crous de Lille s'engagent   d signer chacun un correspondant en charge du suivi des travaux, programmes et contributions respectives.

Fait en deux exemplaires,   Villeneuve d'Ascq, le _____

Pour l'Universit  de Lille, Sciences et Technologies,
Le pr sident

Pour le CROUS de Lille,
Le Directeur,

Jean-Christophe CAMART

Emmanuel PARISIS